

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques
et les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**

Table des matières

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses 2020-2021](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur le plan économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines permet de produire des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui en vue d'un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [Partie II du Budget des dépenses 2020-2021](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2020-2021. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

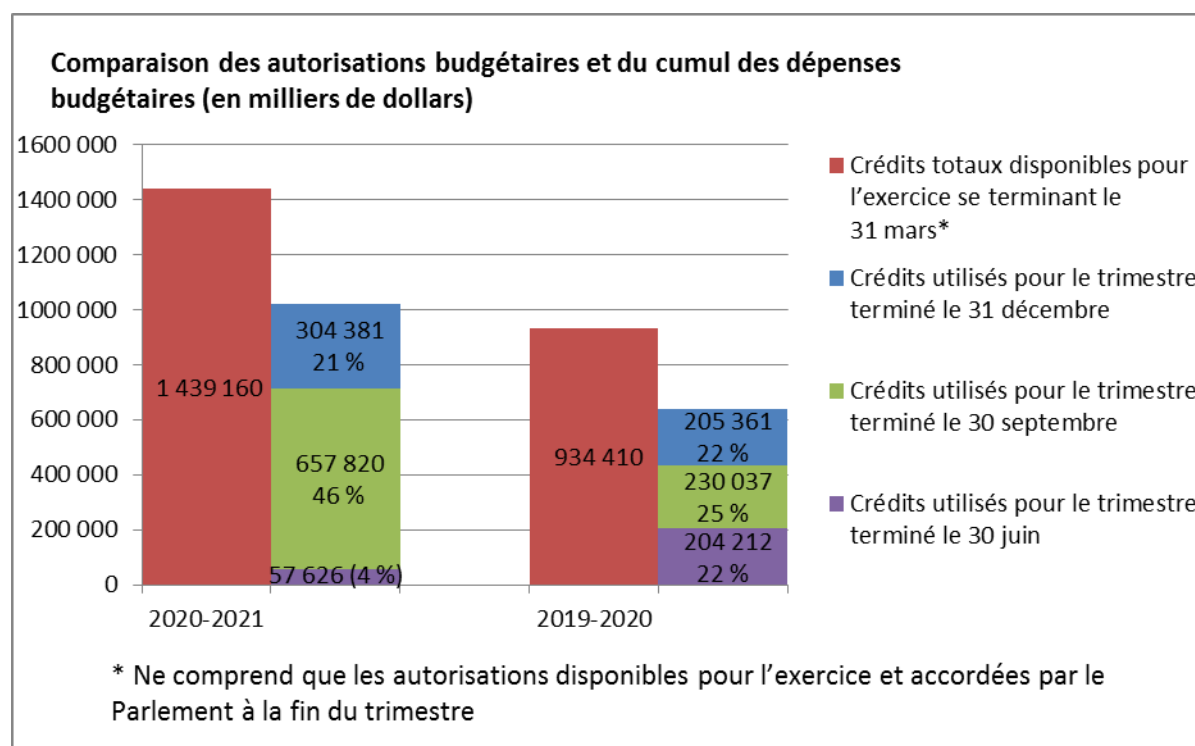
Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement se fondent sur une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section donne un aperçu des éléments importants qui ont contribué à la modification des ressources disponibles au cours de l'exercice et fait état des dépenses trimestrielles et de leur cumul par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les autorisations budgétaires disponibles pour l'ensemble de l'exercice financier et les dépenses budgétaires par trimestre pour les exercices 2020-2021 et 2019-2020.



2.1 Changements importants quant aux autorisations budgétaires

Au 31 décembre 2020, les autorisations budgétaires totales dont le CRSH disposait pour l'exercice 2020-2021 s'élevaient à 1,44 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation globale de 504,7 millions de dollars (ou 54,0 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux changements survenus dans les autorisations budgétaires du CRSH entre l'exercice précédent et l'exercice en cours ont trait aux éléments suivants :

- une augmentation de 357,2 millions de dollars découlant de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*, pour venir en aide aux étudiants et aux jeunes touchés par la pandémie de COVID-19 (32,2 millions de dollars) et pour soutenir les universités et les établissements de recherche (325,0 millions de dollars);

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

- une augmentation de 125,0 millions de dollars au titre du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada, pour le solde des versements destinés à aider les universités et établissements de recherche ayant subi les contrecoups de la COVID-19, versements qui ne pouvaient être effectués avant le 31 décembre, date à laquelle il n'était plus possible d'avoir accès aux fonds prévus à cette fin par la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*;
- une diminution de 24,0 millions de dollars pour le report du fonds interorganismes à l'exercice 2026-2027;
- une augmentation de 15,8 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre de la mise en œuvre du fonds Nouvelles frontières en recherche, programme interorganismes qui appuie la recherche internationale et interdisciplinaire présentant des risques élevés et nécessitant des résultats rapides;
- une augmentation de 7,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Fonds de soutien à la recherche, qui aide les chercheurs en couvrant certains coûts associés à la gestion des installations dont ils ont besoin pour mener leurs travaux dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
- une augmentation de 7 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir des travaux de recherche axés sur la découverte menés à l'initiative de chercheurs en sciences humaines;
- une augmentation de 6,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Programme des chaires de recherche du Canada, qui appuie un groupe diversifié d'excellents chercheurs qui en sont à différentes étapes de leur carrière dans des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles, afin de mieux soutenir les chercheurs en début de carrière;
- une augmentation de 4,5 millions de dollars au titre de la quête d'innovation dans le cadre de partenariats réunissant des collèges, des universités et des entreprises locales du Canada;
- une augmentation de 2,4 millions de dollars afin de créer davantage de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs, par le truchement du Programme de bourses d'études supérieures du Canada, et afin de bonifier le congé parental payé;
- une augmentation de 2,1 millions de dollars au titre du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, qui soutient les efforts que les universités canadiennes déploient pour positionner le Canada à l'avant-garde de la recherche dans des domaines prioritaires susceptibles de procurer des avantages économiques et sociaux aux Canadiens.

2.2 Changements importants quant aux autorisations budgétaires utilisées

Cumul des dépenses de l'exercice en cours

Le tableau suivant présente une comparaison du cumul des dépenses, par crédit, pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2019-2020 | Écart |
|--|----------------|--------------|--------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement | | | |
| Liées au personnel | 23,0 | 21,3 | 1,7 |
| Non liées au personnel | 4,0 | 4,6 | (0,6) |
| Crédit 5 - Subventions et bourses | 992,8 | 613,7 | 379,1 |
| Dépenses budgétaires totales | 1 019,8 | 639,6 | 380,2 |

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

Les dépenses budgétaires totales s'élevaient à 1,02 milliard de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2020-2021, comparativement à 639,6 millions de dollars à la même période de l'exercice précédent.

Subventions et bourses

À la fin du troisième trimestre de l'exercice 2020-2021, les dépenses au titre des subventions et des bourses avaient augmenté de 379,1 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement aux éléments suivants :

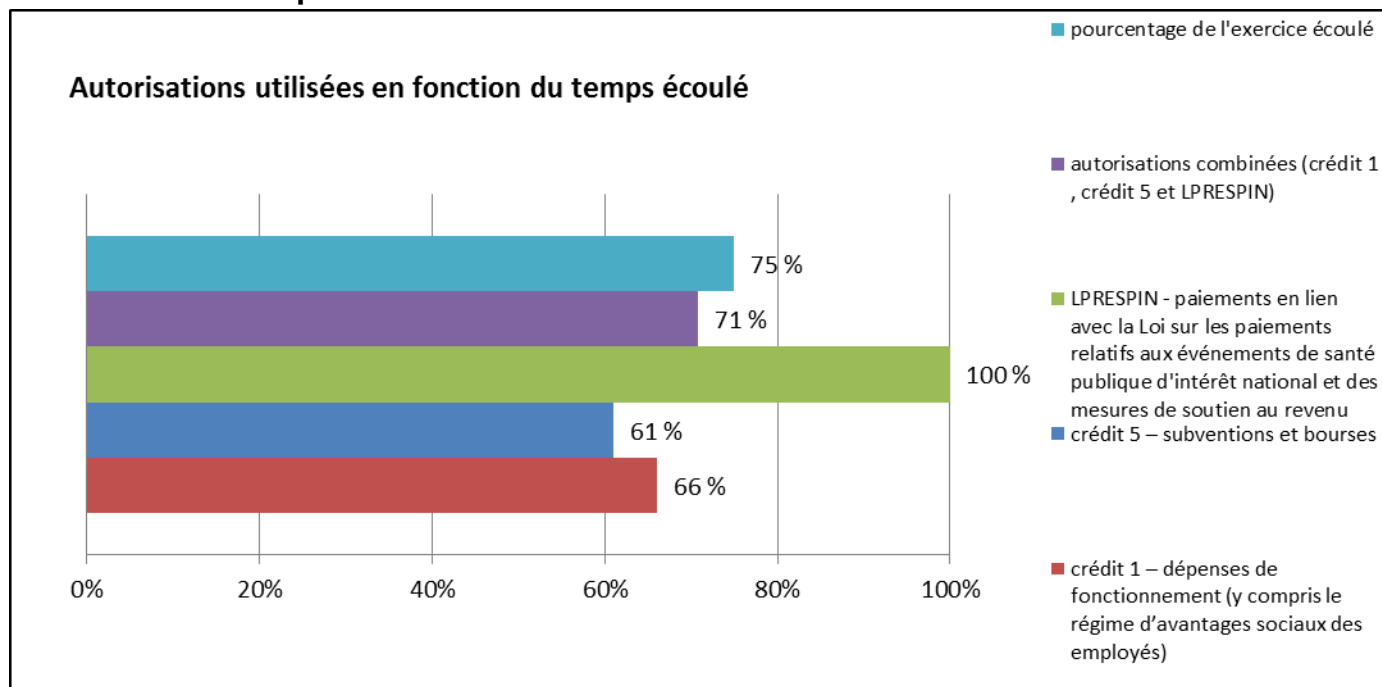
- décaissement d'une somme de 357,2 millions de dollars reçue, par suite de l'adoption de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*, pour venir en aide aux étudiants et aux jeunes touchés par la pandémie de COVID-19 et pour soutenir les universités et les établissements de recherche;
- versements totalisant 4,2 millions de dollars destinés à d'autres activités en lien avec la COVID-19;
- investissement de 2,6 millions de dollars dans des initiatives conjointes.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 1,7 million de dollars par rapport à celles de la même période de l'exercice précédent, en raison principalement des coûts associés à la prestation du programme ayant trait à la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*.

Les dépenses non liées au personnel ont diminué de 0,6 million de dollars, surtout en raison de coûts de transport moins élevés. Les coûts de transport ont diminué énormément compte tenu des restrictions de déplacement imposées en lien avec la COVID-19, qui ont eu une incidence sur le nombre de déplacements, tant des fonctionnaires que des non-fonctionnaires. Cette diminution a été en partie neutralisée par la hausse des coûts d'information résultant de l'élaboration de la charte de gouvernance et de la stratégie de communications organisationnelles du CRSH.

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020**



Les autorisations budgétaires totales utilisées à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2020-2021 (1,02 milliard de dollars) représentent 71 p. 100 des autorisations budgétaires totales disponibles (1,44 milliard de dollars).

Dépenses trimestrielles

Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020-2021 se sont élevées à 304,4 millions de dollars (21,1 p. 100 des autorisations budgétaires totales disponibles, 20,2 p. 100 des autorisations budgétaires totales pour les programmes de subventions et de bourses, 24,6 p. 100 des autorisations budgétaires totales pour les dépenses de fonctionnement et les avantages sociaux des employés et 23,7 p. 100 des autorisations budgétaires totales découlant de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*).

Dépenses budgétaires pour le troisième trimestre

(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2019-2020 | Écart |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement | | | |
| Liées au personnel | 8,1 | 7,4 | 0,7 |
| Non liées au personnel | 1,8 | 1,6 | 0,2 |
| Crédit 5 - Subventions et bourses | 294,5 | 196,4 | 98,1 |
| Dépenses budgétaires totales | 304,4 | 205,4 | 99,0 |

Subventions et bourses

Les paiements de transfert représentent 97 p. 100 des autorisations disponibles du CRSH. Les dépenses au titre des paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en fonction du cycle des programmes. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020-2021, les dépenses du CRSH au titre des paiements de transfert ont augmenté de 98,1 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement au décaissement d'une somme de 84,6 millions de dollars reçue par suite de l'adoption de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* pour venir en aide aux universités et aux établissements de recherche, à des versements totalisant 4,2 millions de dollars destinés à d'autres activités en lien avec la COVID-19 et à un investissement de 2,6 millions de dollars dans des initiatives conjointes.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à celles de la même période de l'exercice précédent, en raison principalement des coûts associés à la prestation du programme ayant trait à la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*.

Les dépenses non liées au personnel ont augmenté de 0,2 million de dollars, surtout en raison de l'augmentation des achats reliés aux systèmes dans la foulée des efforts soutenus déployés par le CRSH pour mettre à niveau sa technologie et ses outils afin que le personnel puisse travailler à distance. Cette augmentation a été compensée principalement par le fait que la COVID-19 a entraîné une diminution substantielle des dépenses relatives au transport et aux services professionnels.

3. Risques et incertitudes

Par la détermination des risques organisationnels, le CRSH cerne et évalue chaque année les risques au niveau organisationnel et élabore des mesures afin de réduire le plus possible leur probabilité de réalisation et (ou) leur impact. La haute gestion suit de près les risques mentionnés ci-dessous pour veiller à ce qu'ils soient atténués de manière continue et à ce que le niveau de risque résiduel soit acceptable. Ce suivi comprend maintenant l'évaluation du contexte opérationnel du CRSH, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Risque stratégique 1 : capacité de gérer les ressources

La capacité du CRSH d'obtenir des résultats est influencée par des éléments et des occasions internes et externes, comme l'élaboration du système de gestion des subventions et les nouvelles politiques et priorités du gouvernement. Afin de garantir une supervision solide de l'atteinte des résultats, le CRSH s'appuie sur des documents de planification clés, dont le plan stratégique et le cadre ministériel des résultats, ainsi que sur sa structure de gouvernance organisationnelle.

Risque stratégique 2 : capacité de gérer le changement

Les activités prévues à l'appui des objectifs du CRSH sont vulnérables quand il faut gérer le changement. Le CRSH a un certain nombre d'activités clés en 2020-2021, qui comprennent notamment de nouvelles technologies, la croissance organisationnelle, de nouvelles collaborations et de nouvelles orientations de programme. Pour faire en sorte qu'il les mène à bien et pour en réduire le plus possible les impacts sur d'autres activités et sur le fonctionnement de l'organisme, il poursuit la mise en œuvre des formations obligatoires, de la Stratégie d'investissement dans le personnel, du Programme de gestion du rendement intégré ainsi que d'autres stratégies, afin de favoriser le perfectionnement approprié des employés dans un milieu de travail en constante évolution. De plus, le CRSH intègre un volet relatif à la gestion du changement dans ses grands projets.

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

Risque stratégique 3 : capacité de gérer la réputation

La gestion de la réputation est un élément essentiel du succès de l'organisme. Le CRSH doit s'assurer de bien gérer les risques d'atteinte à sa réputation découlant de changements qui transforment son fonctionnement et, pour ce faire, il entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes et ses partenaires. En outre, il collabore étroitement avec les autres organismes fédéraux qui subventionnent la recherche, afin d'établir et d'entretenir des relations fructueuses et de mettre l'information en commun.

Risque stratégique 4 : technologies désuètes

La capacité du CRSH de réaliser ses objectifs dépend de la capacité de ses systèmes désuètes de gestion de l'information et de technologie de l'information de soutenir les nouveaux programmes et les modifications apportées aux programmes existants. Le CRSH consultera des experts techniques internes et externes afin de déterminer les secteurs à risque et d'établir un plan opérationnel pour soutenir la maintenance des technologies désuètes. Cela comprendra une stratégie d'atténuation des risques qui recevra la priorité adéquate et les ressources nécessaires, de manière à assurer un soutien approprié.

Risque stratégique 5 : capacité de poursuivre les activités

Les répercussions et les incertitudes associées à la pandémie de COVID-19 à l'heure actuelle pourraient entraver la capacité du CRSH de poursuivre toutes ses activités aussi bien pendant la pandémie qu'au cours de la période qui suivra. En faisant preuve de souplesse dans la prestation de ses programmes et en suivant de près et en adaptant les dates limites des occasions de financement et les échéanciers des processus de sélection, le CRSH assurera la continuité de ses activités, respectera les engagements pris avec les parties prenantes et préservera sa réputation.

On peut trouver plus de précisions sur les principaux risques de l'exercice en cours dans le [Plan ministériel 2020-2021 du Conseil de recherches en sciences humaines](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Les organismes sont conscients du rôle essentiel que joue le personnel hautement qualifié dans les activités de recherche ainsi que de la nécessité d'appuyer les personnes de talent de la relève au cours des importantes perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19. Afin d'atténuer les répercussions de la pandémie sur les étudiants des cycles supérieurs, les chercheurs postdoctoraux et les autres membres du personnel de recherche rémunérés à même les subventions de recherche, les organismes subventionnaires accordent des fonds supplémentaires aux titulaires de subvention et de bourse admissibles.

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020**

Approuvé par :

Original signé par :

**Ted Hewitt, Ph. D.
Président
CRSH**

**Ottawa, Canada
Le 1^{er} mars 2021**

Approuvé par :

Original signé par :

**Patricia Sauvé-McCuan
Vice-présidente et dirigeante
principale des finances
CRSH**

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020**

5. État des autorisations (non audité)

| | Exercice 2020-2021 | | | Exercice 2019-2020 | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| <i>(en milliers de dollars)</i> | | | | | | |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 36 511 | 8 959 | 23 864 | 37 125 | 8 054 | 23 070 |
| Crédit 5 – Subventions et bourses | 1 041 608 | 209 934 | 636 166 | 893 347 | 196 371 | 613 732 |
| Autorisations législatives budgétaires | | | | | | |
| Régimes d'avantages sociaux des employés | 3 735 | 934 | 2 745 | 3 843 | 936 | 2 808 |
| Dépense des revenus conformément paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i> | 95 | - | - | 95 | - | - |
| Paiements en lien avec la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national et des mesures de soutien au revenu | 357 211 | 84 554 | 357 052 | - | - | - |
| Autorisations budgétaires totales | 1 439 160 | 304 381 | 1 019 827 | 934 410 | 205 361 | 639 610 |

* Ne comprend que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020**

6. État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Exercice 2020-2021 | | | Exercice 2019-2020 | | |
|---|---|--|--|---|--|---|
| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 | Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2020 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 | Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| <u>Dépenses</u> | | | | | | |
| Personnel | 29 443 | 8 072 | 22 956 | 29 146 | 7 360 | 21 252 |
| Transport et communications | 1 753 | 44 | 100 | 1 945 | 285 | 693 |
| Information | 1 390 | 193 | 392 | 1 588 | 95 | 253 |
| Services professionnels et spéciaux | 5 878 | 991 | 2 523 | 6 398 | 1 038 | 2 545 |
| Location | 668 | 179 | 539 | 868 | 193 | 557 |
| Services de réparation et d'entretien | 75 | 27 | 40 | 152 | 11 | 56 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 73 | 15 | 31 | 105 | 5 | 37 |
| Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages | 169 | - | - | - | - | - |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 1 236 | 373 | 420 | 814 | 3 | 482 |
| Autres subventions et paiements | 46 | (1) | (2) | 47 | - | 3 |
| Paiements de transfert | 1 398 429 | 294 488 | 992 828 | 893 347 | 196 371 | 613 732 |
| Dépenses budgétaires totales | 1 439 160 | 304 381 | 1 019 827 | 934 410 | 205 361 | 639 610 |